

# BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

2019

CONSEIL MUNICIPAL 18 JUILLET 2019

[montpellier.fr](http://montpellier.fr)

**PHILIPPE SAUREL**  
MAIRE DE MONTPELLIER  
PRÉSIDENT DE LA MÉTROPOLE





Le Budget Primitif 2019 voté le 19 décembre 2018 est un budget porteur d'une vision durable et solidaire pour notre Ville. Le Budget Supplémentaire de **121,4 M€** qui est décrit ici vise à renforcer cette dynamique et porte le budget total de la Ville de Montpellier à **591,7 M€**.

## Un Budget Supplémentaire 2019 qui vient renforcer la dynamique impulsée avec le Budget Primitif

Le Budget Supplémentaire nous permet:

- D'intégrer les reports de crédits de l'exercice 2018,
- D'ajuster les crédits en fonction de l'avancement des projets,
- D'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2018,
- D'actualiser le montant de l'attribution de compensation (AC) versée à la Métropole, en prenant en compte la nouvelle comptabilisation des AC voirie.

Ce Budget Supplémentaire vient accroître nos ratios d'épargne :

- +50% d'épargne brute au total
- +27% d'épargne brute hors effet des attributions de compensation en investissement (ACI) voirie

## Un Budget Supplémentaire qui ouvre de nouvelles Autorisations de Programme

Ce budget supplémentaire permet d'atteindre un volume de dépenses d'équipement de **131 M€** en 2019, et nous permet d'ouvrir de nouvelles autorisations de programme :

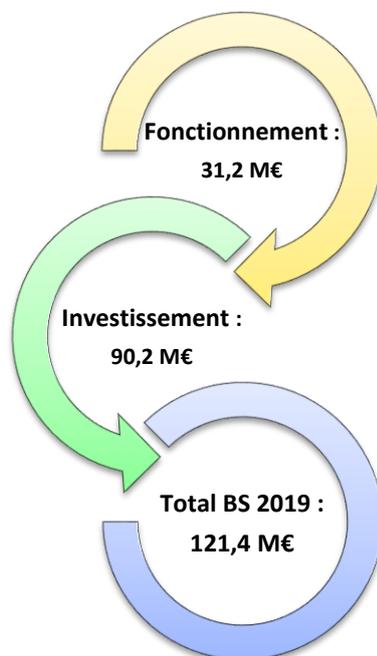
| <b>Autorisations de programme</b>                                  | <b>Montant total</b> |
|--|----------------------|
| Cité éducative groupe scolaire sud Mosson                          | <b>12,0 M€</b>       |
| Conservation du patrimoine historique                              | <b>5,3 M€</b>        |
| Mise en place de terrains sportifs synthétiques dans les quartiers | <b>2,2 M€</b>        |

## TABLE DES MATIERES

|   |    |
|---|----|
| Les équilibres du Budget Supplémentaire 2019.....                                 | 4  |
| Un Budget Supplémentaire de <b>121,4 M€</b> .....                                 | 4  |
| Les équilibres par sections.....  | 4  |
| Le budget total : <b>591,7 M€</b> .....   | 5  |
| La chaîne de l'épargne.....   | 5  |
| Le Budget Supplémentaire 2019 en detail.....                                      | 6  |
| <b>La section de fonctionnement : 31,2 M€</b> .....                               | 6  |
| A. Les dépenses de fonctionnement.....  | 6  |
| B. Les recettes de fonctionnement.....  | 8  |
| <b>La section d'investissement : 90,2 M€</b> .....                                | 10 |
| A. Les dépenses d'investissement.....   | 10 |
| B. Les recettes d'investissement.....   | 15 |
| <b>Un budget supplémentaire pour renforcer les priorités du budget 2019</b> ..... | 18 |

## LES EQUILIBRES DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019

UN BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE 121,4 M€



### LES EQUILIBRES PAR SECTIONS

Le Budget Supplémentaire pour 2019 s'établit à **121 366 348, 51 €** dont **31 163 907, 28 €** en fonctionnement et **90 202 441, 23€** en investissement.

Les tableaux ci-dessous détaillent l'ensemble des opérations du BS 2019 :

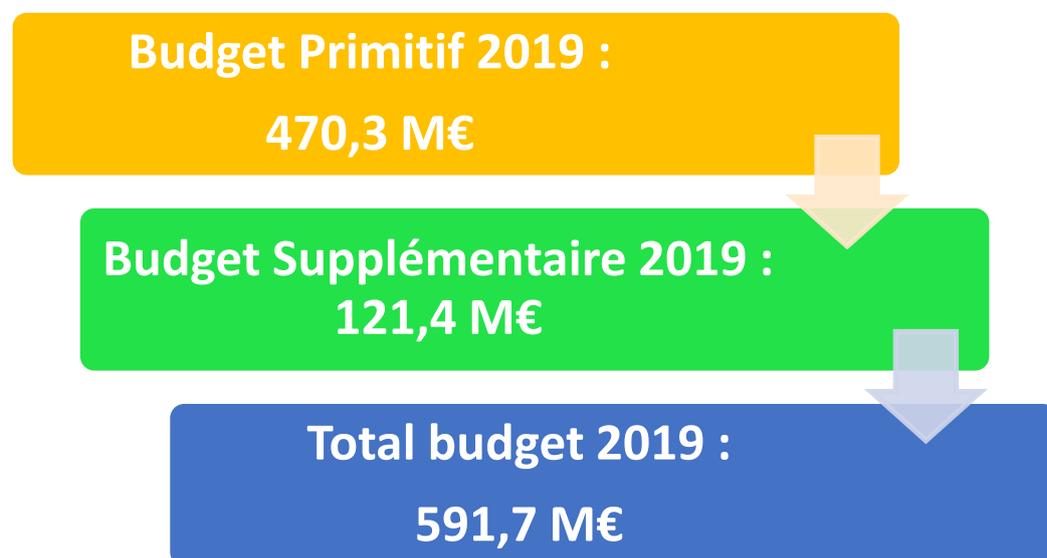
| FONCTIONNEMENT               |                        | DEPENSES             | RECETTES             |
|------------------------------|------------------------|----------------------|----------------------|
| Reprise des éléments 2018    | Reports                | 1 841 261,00         |                      |
|                              | Résultat               |                      | 21 193 156,28        |
| Nouvelles propositions       | Nouvelles inscriptions | -1 637 173,08        | 9 970 751,00         |
| Impact sur l'autofinancement | Virement               | 30 959 819,36        |                      |
| <b>Total Section</b>         |                        | <b>31 163 907,28</b> | <b>31 163 907,28</b> |

| INVESTISSEMENT               |                        | DEPENSES             | RECETTES             |
|------------------------------|------------------------|----------------------|----------------------|
| Reprise des éléments 2018    | Reports                | 32 356 059,09        | 27 000 000,00        |
|                              | Résultat               | 23 956 025,13        | 29 312 084,22        |
| Nouvelles propositions       | Nouvelles inscriptions | 33 890 357,01        | 31 926 603,00        |
| Impact sur l'autofinancement | Virement               |                      | 30 959 819,36        |
| Impact sur l'emprunt         | Evolution des crédits  |                      | - 28 996 065,35      |
| <b>Total Section</b>         |                        | <b>90 202 441,23</b> | <b>90 202 441,23</b> |

---

## LE BUDGET TOTAL : 591,7 M€

Ces montants s'ajoutent aux crédits ouverts en 2019, le budget total de la Ville est ainsi porté à **591,7 M€** (toutes opérations confondues, dont 530,9 M€ d'opérations réelles).



---

## LA CHAÎNE DE L'ÉPARGNE

Le budget supplémentaire permet d'améliorer nos ratios d'épargne. L'épargne brute progresse ainsi de 50% soit **+11,6 M€**. Cet effet s'explique notamment par le transfert en section d'investissement des dépenses voirie 2015 suivant le rapport de la CLETC de février 2019, qui permet d'améliorer les soldes d'épargne à hauteur de 5,4 M€.

| Chaîne de l'épargne en M€                    | BP 2019     | BS 2019      | Total 2019  | Evolution   |
|--|-------------|--------------|-------------|-------------|
| Recettes de fonctionnement                   | 331,8       | +10          | 341,8       | 3%          |
| - Dépenses de fonctionnement (hors intérêts) | 304,1       | -1,7         | 302,4       | - 0,6%      |
| <b>EPARGNE DE GESTION</b>                    | <b>27,7</b> | <b>+11,6</b> | <b>39,4</b> | <b>42%</b>  |
| - Intérêts                                   | 4,6         | 0            | 4,6         | 0 %         |
| <b>EPARGNE BRUTE <sup>1</sup></b>            | <b>23,2</b> | <b>+11,6</b> | <b>34,8</b> | <b>50%</b>  |
| - Remboursement du capital de la dette       | 12,5        | 0            | 12,5        | 0%          |
| <b>EPARGNE NETTE <sup>1</sup></b>            | <b>10,7</b> | <b>+11,6</b> | <b>22,3</b> | <b>108%</b> |

---

<sup>1</sup> Hors effet des ACI voirie, l'évolution de l'épargne brute serait de 27% et l'évolution de l'épargne nette de 59%.

## LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019 EN DETAIL

### LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 31,2 M€

#### A. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

#### L'EVOLUTION NETTE DES CREDITS 2019 : -1,6 M€

Les principales évolutions de crédits sont détaillées ci-dessous :

- **-5,4 M€** pour le changement de comptabilisation des attributions de compensation (AC) voirie à la suite du rapport de la CLETC de février 2019. La Métropole a engagé en 2019 une réflexion avec les communes concernant le passage à 100% en section d'investissement des transferts d'investissement voirie 2015. Il s'agit d'un montage gagnant gagnant : pour les communes qui ont vu leur épargne s'améliorer de façon significative, et pour la Métropole qui a vu son AC se rapprocher du montant correspondant aux charges effectivement transférées en 2015. Pour la Ville de Montpellier, cela se traduit par un déplacement de 5,4 M€ de dépenses de fonctionnement en section d'investissement.
- **0,9 M€** de crédits pour des travaux sur les espaces verts, dont **0,6 M€** portant sur les espaces verts aux abords des voiries (ces dépenses sont prises en charge par la Ville pour le compte de la Métropole et font ensuite l'objet d'un remboursement).
- **0,9 M€** de refacturation de personnel à la Métropole, dans le cadre des services mutualisés entre la Ville de Montpellier et la Métropole. Le processus de mutualisation des services se traduit par la mise à disposition d'agents de la Métropole à la Ville, le coût de ces agents étant ensuite refacturé à la Ville. Ainsi, la refacturation totale s'établira à 13,1 M€ en 2019.
- **0,8 M€** de dépenses en matière d'éducation et de restauration scolaire, portant notamment sur l'expérimentation d'un plan national de mise en place de petits déjeuners pour les enfants dans les écoles, la fourniture de petits pains biologiques dans les restaurants scolaires, des achats de repas pendant la durée des travaux préparatoires à l'installation de nouveaux matériels de cuisine, ainsi que des dépenses accompagnant les travaux d'extension et de construction d'écoles (déménagement, transfert de modules préfabriqués, etc).
- **0,4 M€** de crédits en matière d'attractivité commerciale, dans le cadre d'un plan global de dynamisation du centre-ville de Montpellier de 1,5 M€ lancé par la Ville et la Métropole suite aux manifestations des « gilets jaunes ». Ce plan comporte notamment les dégrèvements des droits de place et de terrasse pour les établissements du centre-ville pour 3 mois, des animations thématiques tous les samedis de septembre, un fonds exceptionnel de soutien aux opérations d'animations menées par les associations de commerçants du centre-ville pour les fêtes de fin d'année, ainsi que des actions de promotion et de valorisation du centre-ville (parmi lesquelles l'aide au déploiement

d'une application numérique). A ce plan global s'ajoutent 0,2 M€ de frais de gardiennage dans les halles et pour les hivernales, ainsi que les illuminations et animations de Noël.

- **0,3 M€** de dépenses au titre des remboursements de frais à la Métropole (flux croisés) en matière d'aménagement, de culture, d'informatique.
- **0,2 M€** de frais d'admission en non-valeur suite aux propositions de la Trésorerie municipale.

---

## L'AUTOFINANCEMENT : 31 M€

---

Ce budget supplémentaire permet d'inscrire **31 M€** d'autofinancement additionnel avec un virement complémentaire de **31 M€** pour la section d'investissement.

---

## LES REPORTS DE 2018 : 1,8 M€

---

Les reports de 2018 correspondent à des dépenses réelles de fonctionnement qui n'ont pas pu être réalisées sur l'exercice et qui sont reportées sur l'exercice suivant. Ces reports concernent en 2019 les reports de subventions détaillés dans la délibération du 6 février 2019.

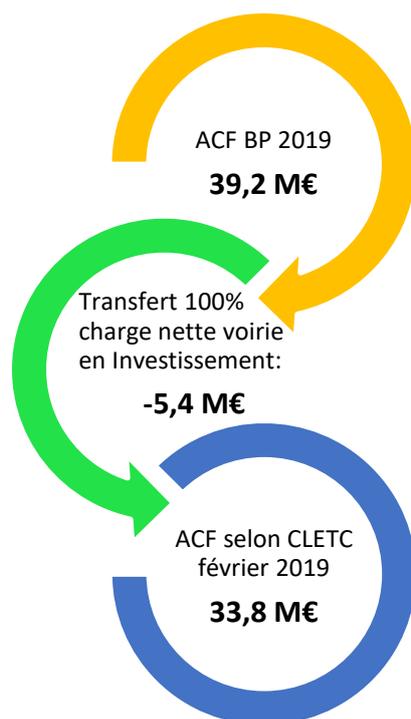
---

## UNE ACTUALISATION DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS EN FONCTIONNEMENT

---

Le Budget Supplémentaire 2019 permet de modifier le montant des attributions de compensation versées à la Métropole en fonctionnement selon le rapport de la CLETC du 8 février 2019.

Le montant des attributions de compensation en fonctionnement (ACF) prévues au BP 2019 à hauteur de 39,2 M€ est ainsi impacté par le transfert intégral de la charge nette de l'investissement de voirie pour un total de 5,4 M€.



## B. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### LES PROPOSITIONS NOUVELLES 2019 : 10 M€

Les principales opérations sont détaillées ci-dessous :

- **5 M€** de recettes complémentaires suite aux notifications des bases fiscales, des compensations et des dotations.

Les évolutions constatées sont les suivantes :

|   | BP 2019  | Notification | Variation intégrée<br>au BS 2019 |
|---|----------|--------------|----------------------------------|
| <b>Dotation Globale de Fonctionnement</b> | 36,3 M€  | 36,9 M€      | 0,6 M€                           |
| <b>Dotation de Solidarité Urbaine</b>     | 26,4 M€  | 27,7 M€      | 1,3 M€                           |
| <b>Dotation Nationale de Péréquation</b>  | 4,5 M€   | 4,8 M€       | 0,3 M€                           |
| <b>Compensation exonération TH</b>        | 7,5 M€   | 8,0 M€       | 0,5 M€                           |
| <b>Impôts locaux</b>                      | 197,7 M€ | 200,0 M€     | 2,3 M€                           |
| <b>Total</b>                              | 272,4 M€ | 277,4 M€     | 5,0 M€                           |

- **0,7 M€** de recettes liées au remboursement des mises à disposition ascendantes de personnel à la Métropole

- **0,9 M€** de redevance complémentaire de la DSP stationnement constatée au titre de 2018
- **1,3 M€** de recettes issues du remboursement par la Métropole de charges à caractère général concernant les espaces verts attenants à la voirie
- **0,3 M€** de subventions de l'Etat et de la Chambre de Commerce et d'Industrie au titre du plan de dynamisation du centre-ville (cf page 6)

## LE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018 REPORTE : 21,2 M€

Le résultat 2018 dégagé par la section de fonctionnement s'élève à **50,5 M€**. Ce budget supplémentaire permet d'en affecter 21,2 M€ sur la section de fonctionnement et 29,3 M€ sur la section d'investissement.

L'affectation du résultat 2018 est décrite ci-dessous :

|                | Résultat 2018   |   | Affectation 2019 |                                   |  |
|----------------|-----------------|---|------------------|-----------------------------------|--|
|                |                 |   | Dépenses         | Recettes                          |  |
| Fonctionnement | <b>50,5 M€</b>  |   |                  | <b>21,2 M€</b>                    | Résultat de fonctionnement reporté   |
| Investissement | <b>-23,9 M€</b> | Solde d'exécution de l'exercice précédent | <b>23,9 M€</b>   | 23,9 + 5,4<br>=<br><b>29,3 M€</b> | <b>Excédent de fonctionnement capitalisé</b> = affectation d'une partie du résultat de fonctionnement 2018 (50,5 M€). pour couvrir à la fois <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le besoin de financement de l'investissement 2018 (23,9 M€)</li> <li>• Les solde des reports d'investissement (5,4 M€ soit 32,4 M€ de dépenses d'investissement reportées - 27 M€ de recettes d'investissement reportées)</li> </ul> |
| TOTAL          | <b>26,6 M€</b>  |   |                  | <b>26,6 M€</b>                    |  |

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 90,2 M€

### A. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

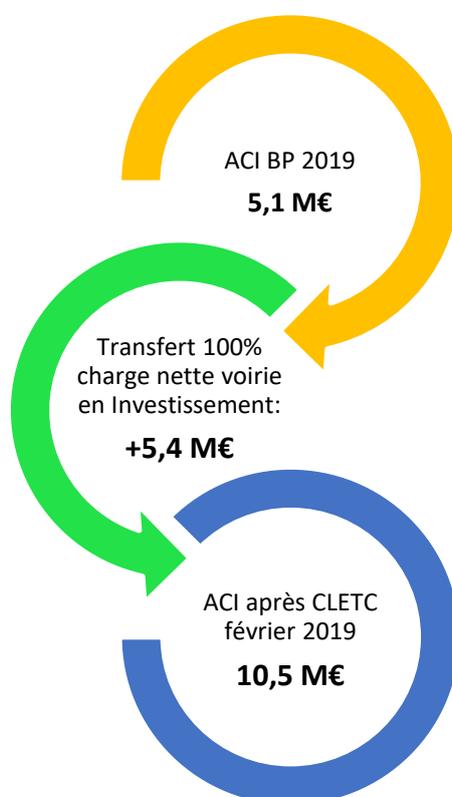
#### LE RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2018 : 24 M€

Le Budget Supplémentaire reprend le résultat de la section d'investissement de l'année précédente. Ce montant de **24 M€** est comptabilisé en dépense d'investissement.

#### UNE ACTUALISATION DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS EN INVESTISSEMENT

Le Budget Supplémentaire 2019 permet de modifier le montant des attributions de compensation versées à la Métropole selon le rapport de la CLETC du 8 février 2019.

Le montant des attributions de compensation en fonctionnement (ACF) prévues au BP 2019 à hauteur de 39,2 M€ est ainsi impacté par le transfert intégral de la charge nette de l'investissement de voirie pour un total de 5,4 M€.



## LES PROPOSITIONS NOUVELLES 2018 : 33,9 M€

Les principales opérations sont détaillées dans les tableau ci-dessous :

- Dépenses d'équipement: **5,8 M€** avec notamment :

|  |          |
|--|----------|
| Changement de comptabilisation des AC voirie (voir ci-dessus)          | 5,3 M€   |
| Fonds de concours Métropole  | 2,3 M€   |
| Mise en Accessibilité  | 1,9 M€   |
| Groupe scolaire Euromédecine   | 1,2 M€   |
| Groupe scolaire Restanque  | 1,1 M€   |
| Skate-park Grammont  | 1,0 M€   |
| Travaux halles Castellane  | 0,7 M€   |
| Mise en place de terrains synthétiques (nouvelle AP)                   | 0,6 M€   |
| Travaux gare Saint Roch  | 0,6 M€   |
| Travaux Ecole Pape Carpentier  | 0,6 M€   |
| Travaux conservation du patrimoine historique (nouvelle AP)            | 0,3 M€   |
| Décalage crédits initialement prévus stade Louis Nicollin <sup>2</sup> | -10,0 M€ |

Avec ces inscriptions les dépenses d'équipement budgétées en 2019 s'élèvent à 130,8 M€.



<sup>2</sup> Décalage du fait de l'arrêté préfectoral fixant un périmètre de protection.

Les autres dépenses d'investissement représentent **28,1 M€** et se répartissent comme suit :

- **12 M€** afin de réaliser des remboursements anticipés de dette. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'amélioration des conditions de financement de la Ville : il s'agit de réduire le volume de dette et d'en réduire le coût. La Ville prévoit ainsi de procéder au remboursement de quatre emprunts (trois auprès de la Caisse d'Epargne et un auprès de la Caisse Française de Financement Locale) pour un montant prévisionnel de 12 M€ ; cette opération permettrait d'obtenir une économie de frais financiers de l'ordre de 1,2 M€ sur la durée de vie résiduelle de ces contrats.
- **10 M€** au titre du contrat long terme renouvelable (CLTR). Le CLTR est un outil permettant de réaliser des opérations de gestion active de la dette ; il est intéressant du fait de ses conditions financières avantageuses ainsi que de sa souplesse, car il permet de réaliser des tirages et des remboursements en fonction des besoins et de minimiser les frais financiers. 13 M€ avaient été prévus en dépenses et en recettes pour le CLTR au BP 2019 ; 10 M€ sont ajoutés au BS 2019 afin de prévoir une souplesse supplémentaire dans le cadre de la stratégie de désendettement mise en place. Cette opération est neutre financièrement car elle s'accompagne d'une recette d'investissement du même montant inscrite au BS.
- **4,4 M€** d'opérations d'ordre en dépense. Il s'agit d'une opération qui n'engendre ni encaissement, ni décaissement, et qui est contrebalancée par une recette d'ordre en section d'investissement. Cette inscription comprend l'intégration de frais d'études à hauteur de 3,4 M€ (voir ci-après).
- **1 M€** de dépenses au titre des ventes à tempérament. Une vente à tempérament est une vente dont le paiement est échelonné sur plusieurs années. Lors d'une vente à tempérament, le montant total de la vente est porté en recette de fonctionnement au compte de l'année concernée ; parallèlement, le montant des paiements qui interviendront sur les années prochaines est constaté en dépenses d'investissement « créances sur des particuliers ». C'est le cas des recettes constatées sur ce BS.
- **0,7 M€** de remboursement de trop perçus de taxe d'aménagement.

## Trois nouvelles AP ouvertes avec le BS 2019, pour un total de 19,5 M€

Le Budget Supplémentaire nous permet également d'ajuster notre Plan Pluriannuel d'Investissement. Il est ainsi proposé :

- La création d'une AP n°V19EGSH01 relative à la Cité Educative groupe scolaire sud Mosson, pour un montant de **12 M€**. La Ville de Montpellier s'est portée candidate à la labellisation Cité Educative du quartier de la Mosson à partir de la rentrée scolaire 2019. Ce projet montpellierain vise :
  - à construire un système éducatif axé à la fois sur la maîtrise des fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui) et sur la réalisation de soi et l'épanouissement des jeunes,
  - à mobiliser les acteurs institutionnels, associatifs et la population locale,
  - à renforcer le rôle des parents dans le cadre de la co-éducation et à créer du lien et construire une culture commune.

Ce projet de Cité Educative s'articule avec le projet de renouvellement urbain du quartier de la Mosson ; cela se traduira notamment par la réfection de plusieurs groupes scolaires.



- La création d'une AP n°V19PATR1 relative aux travaux de conservation du patrimoine historique, d'un montant de **5,3 M€**. Cette AP permettra de mettre en valeur et d'assurer des conditions de conservations optimales des bâtiments inscrits, classés ou à forte valeur patrimoniale de la Ville de Montpellier: sont notamment concernés l'ensemble des églises, la Maison des chœurs, la Maison pour Tous Albertine Sarrazin, le Rockstore, la Chapelle de la Miséricorde, ou encore le buffet d'eau du Parc de la Guirlande.



- L'ouverture de l'AP n°V19TERS01 pour la transformation synthétique de terrains sportifs dans les quartiers Giambrone, Fayard, Grammont, Astruc et Malla, d'un montant de **2,2 M€**.



- L'augmentation de l'AP n°2016I04 portant sur l'hôtel French Tech pour un montant de **0,3 M€** euros, portant ainsi le montant de l'AP à **1,5 M€**. Cette AP porte sur des travaux de gros entretien et renouvellement (GER) de l'hôtel French tech (ancien hôtel de ville), lieu dédié à la promotion de l'innovation accueillant des entreprises innovantes sur quatre étages.

## LES REPORTS DE DEBUT D'EXERCICE : 32,3 M€

Les dépenses reportées sur 2019 correspondent à des projets lancés en phase opérationnelle, ayant fait l'objet d'un engagement, mais qui n'ont pu faire l'objet d'un mandatement sur l'exercice 2018. Les reports les plus significatifs sont les suivants :

|  |        |
|--|--------|
| Fonds de concours 3M <sup>3</sup> voirie | 6,6 M€ |
| Groupe scolaire Euromédecine             | 3,8 M€ |
| Extension Garosud                        | 2,9 M€ |
| Participation PUP PAE 3M                 | 1,7 M€ |
| Montpellier au quotidien 3M              | 1,0 M€ |
| Sécurisation écoles                      | 0,8 M€ |
| Travaux écoles primaires                 | 0,7 M€ |
| Travaux espaces verts                    | 0,6 M€ |
| Action foncière                          | 0,5 M€ |
| Travaux informatiques                    | 0,5 M€ |
| Travaux école Pape Carpentier            | 0,5 M€ |
| Travaux pont Vialleton                   | 0,5 M€ |
| Extension crèche Thérèse Sentis          | 0,5 M€ |

|  |        |
|--|--------|
| Travaux dispositifs rentrée scolaire dans les écoles | 0,4 M€ |
| Groupe scolaire Ovalie 2                             | 0,4 M€ |
| Travaux patrimoine culturel                          | 0,4 M€ |
| Travaux bâtiments communaux                          | 0,3 M€ |
| Travaux Mas Nouguier                                 | 0,3 M€ |
| Interface Habitat 3M SERM                            | 0,3 M€ |
| Travaux bâtiments culturels                          | 0,2 M€ |
| Travaux réseaux informatiques écoles élémentaires    | 0,2 M€ |
| Acquisition de véhicules renouvellement parc auto    | 0,2 M€ |
| Travaux dans les stades                              | 0,2 M€ |
| Travaux crèche F. Dolto                              | 0,2 M€ |
| Travaux rénovation Polygone                          | 0,2 M€ |
| Travaux écoles maternelles                           | 0,2 M€ |

## B. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

### LES PROPOSITIONS NOUVELLES NETTES 2019 : 19,9 M€

Les principales opérations sont les suivantes :

- **10 M€** au titre du contrat long terme renouvelable (CLTR) – cf page 12.
- **3,4 M€** au titre de l'intégration des frais d'études dans les comptes définitifs ; il s'agit d'une opération d'ordre qui n'engendre ni encaissement, ni décaissement, et qui est contrebalancée par une dépense d'ordre en section d'investissement. L'intérêt de cette inscription est de pouvoir déclarer au Fonds

<sup>3</sup> Dont 4,5 M€ déjà mandatés à ce jour.

de compensation de la TVA (FCTVA, voir ci-dessous) des dépenses d'investissement éligibles et ainsi percevoir 0,6 M€ de recettes d'investissement supplémentaires.

- **2,5 M€** de recettes issues du fonds de compensation de la TVA (FCTVA). Le FCTVA est une dotation versée par l'Etat aux collectivités locales, destinée à compenser de façon forfaitaire la charge de TVA qu'elles supportent sur certaines dépenses d'équipement. Le taux du FCTVA est actuellement fixé à 16,404%. La Ville prévoit au total 2,5 M€ de recettes de FCTVA supplémentaires par rapport aux 5 M€ inscrits au BP 2019.
- **1,1 M€** de recettes issues des produits de cessions.
- **0,9 M€** de subventions de la CAF pour des travaux dans les crèches (extension de la crèche Thérèse Sentis et regroupement de la crèche Pinocchio et de la halte-garderie l'Île au Trésor).
- **0,8 M€** de subventions de l'Etat portant sur les opérations de sécurisation des écoles, d'aménagement d'un plateau sportif dans le quartier Mosson, l'extension de la crèche Thérèse Sentis, les travaux du Pont Vialleton, les travaux de la chapelle Gely et la construction de locaux scolaires.
- **0,7 M€** de recettes issues de remboursements de travaux sur les espaces verts par la Métropole.
- **0,1 M€** de recettes issues de Programmes d'aménagement d'ensembles (PAE), ayant vocation à être reversées à la Métropole.

---

## L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE : 29,3 M€

---

Une partie du résultat de fonctionnement 2018 a été affecté sur l'exercice 2019.  
Ainsi **29,3 M€** sont affectés en section d'investissement sur 2018. (cf. graphique page 9)

---

## L'AUTOFINANCEMENT : 31 M€

---

Le virement correspond à la fois à des dépenses de fonctionnement et à des recettes d'investissement.  
Les **31 M€** inscrits ici sont la contrepartie des inscriptions présentées dans la section précédente.

---

## LES REPORTS : 27 M€

---

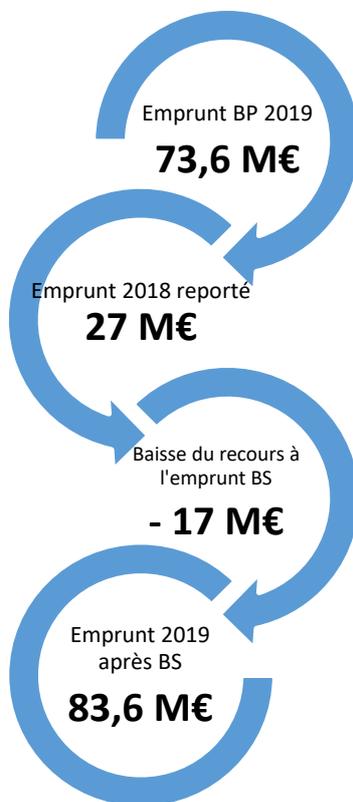
Il s'agit d'un report d'emprunts non réalisés sur 2018 et reportés sur 2019.

---

## UN AJUSTEMENT DE L'EMPRUNT D'EQUILIBRE : -17 M€

---

Le montant de l'emprunt 2019 est de 100,6 M€ (BP + reports). Le budget supplémentaire 2019 permet de diminuer le recours à l'emprunt de 17 M€. Le recours à l'emprunt prévisionnel s'établit ainsi à 83,6 M€.



## Un budget supplémentaire pour renforcer les priorités du budget 2019

Le budget supplémentaire 2019 est un acte qui vient conforter les priorités du budget primitif 2019. Il permet de renforcer les actions à destination des Montpelliérains tout en continuant de mener des efforts importants de gestion. Ce budget supplémentaire s'inscrit ainsi dans la trajectoire de gestion vertueuse que nous avons fixée depuis 2014, qui nous permet de dégager des marges de manœuvre pour notre Ville, sans actionner le levier fiscal.

Les éléments significatifs de ce BS sont les suivants :



Le budget 2019 complété de ce Budget Supplémentaire est ainsi plus que jamais un budget responsable et volontaire, porteur de valeurs et d'actions fortes pour Montpellier et les Montpelliérains.

**MAIRIE DE MONTPELLIER**

1, place Georges Frêche - 34267 Montpellier Cedex 2  
Tél. 04 67 34 70 00

Tramway 1 et 3, arrêt "Moularès - Hôtel de Ville"  
Tramway 4, arrêt "Georges Frêche - Hôtel de Ville"

